



DEPARTEMENT DES LANDES
ARRONDISSEMENT DE DAX

COMMUNE DE PEYREHORADE
CANTON D'ORTHE ET ARRIGANS

DECISION DU MAIRE

N° DMa2025-045

DÉCISION DU MAIRE

portant régularisation du lancement d'un marché public de maîtrise d'œuvre pour la transformation d'une grange en restaurant scolaire,

Le Maire de la Commune de Peyrehorade,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-22,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 13 février 2025, donnant délégation au Maire pour la passation des marchés publics,

Considérant qu'il a été nécessaire de recourir à un maître d'œuvre pour la transformation d'une grange en restaurant scolaire

Considérant qu'une procédure de consultation a été engagée à compter du 23 juillet 2025

Considérant que, par erreur matérielle, aucune décision formelle de lancement de la procédure n'avait été prise préalablement

Considérant qu'il convient de régulariser cette omission pour sécuriser la procédure en cours,

Considérant que ce projet a fait l'objet d'une présentation au vote du budget 2025

DÉCIDE :

Article 1 : Est approuvé le lancement de la procédure de marché public de maîtrise d'œuvre relative à la transformation d'une grange en Restaurant scolaire

Article 2 : La présente décision a un **effet rétroactif** à compter du 23 juillet 2025

Article 3 : Le Maire est autorisé à accomplir tous actes nécessaires à la poursuite et à l'achèvement de la procédure, y compris la signature du marché.

Article 4 : La présente décision sera transmise au représentant de l'État dans le département et publiée conformément à la réglementation.

Article 5 La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage, de sa notification ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le

Envoyé en préfecture le 03/10/2025

Reçu en préfecture le 03/10/2025

Publié le

ID : 040-214002248-20251003-DMA2025045-AI



Département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal Administratif de PAU pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Fait à Peyrehorade, le 02 septembre 2025

Le Maire, Didier SAKELLARIDES

